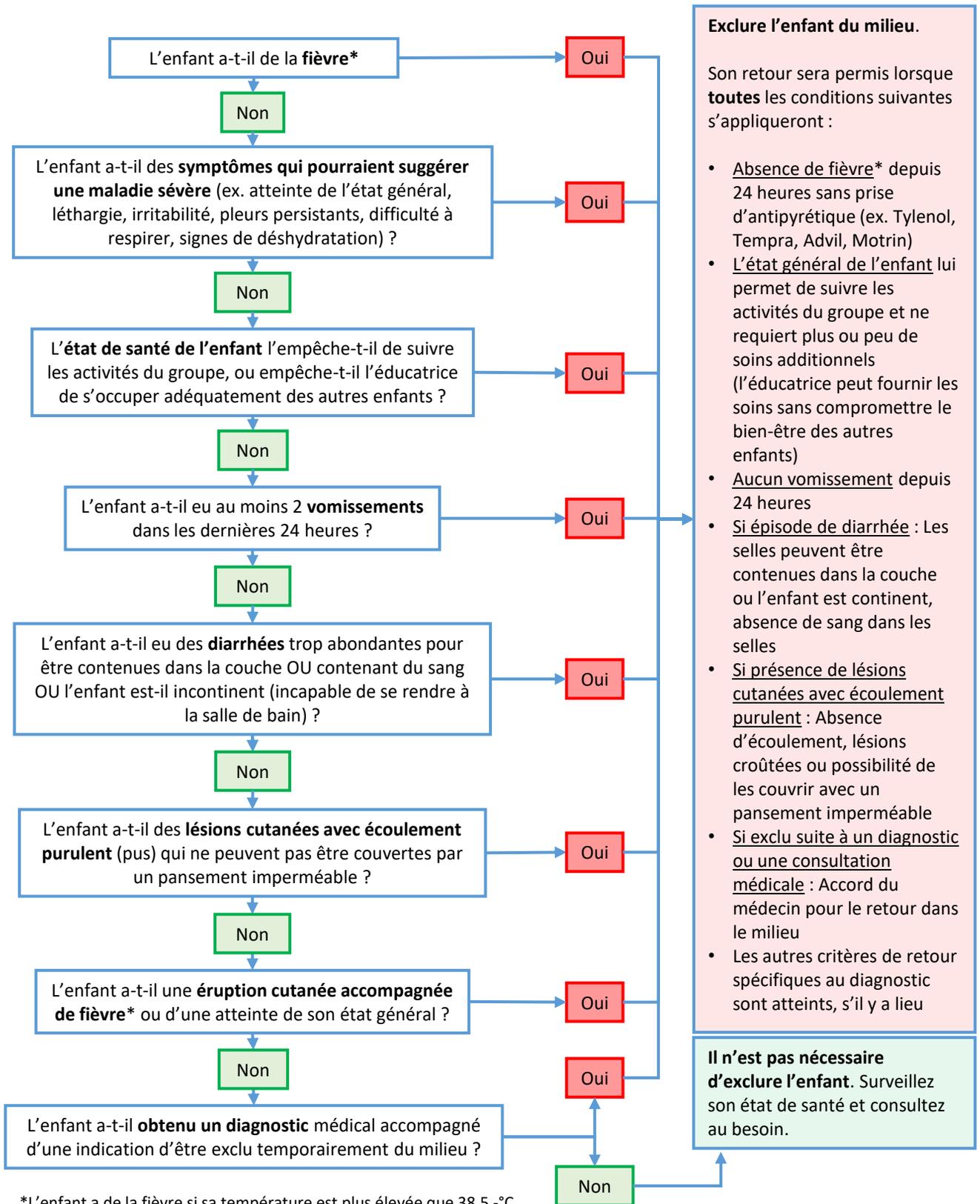


Critères d'exclusion d'un enfant d'un milieu de garde ou d'un milieu scolaire



Exclure l'enfant du milieu.

Son retour sera permis lorsque **toutes** les conditions suivantes s'appliqueront :

- Absence de fièvre* depuis 24 heures sans prise d'antipyrétique (ex. Tylenol, Tempra, Advil, Motrin)
- L'état général de l'enfant lui permet de suivre les activités du groupe et ne requiert plus ou peu de soins additionnels (l'éducatrice peut fournir les soins sans compromettre le bien-être des autres enfants)
- Aucun vomissement depuis 24 heures
- Si épisode de diarrhée : Les selles peuvent être contenues dans la couche ou l'enfant est continent, absence de sang dans les selles
- Si présence de lésions cutanées avec écoulement purulent : Absence d'écoulement, lésions croûtées ou possibilité de les couvrir avec un pansement imperméable
- Si exclu suite à un diagnostic ou une consultation médicale : Accord du médecin pour le retour dans le milieu
- Les autres critères de retour spécifiques au diagnostic sont atteints, s'il y a lieu

Il n'est pas nécessaire

d'exclure l'enfant. Surveillez son état de santé et consultez au besoin.

*L'enfant a de la fièvre si sa température est plus élevée que 38,5 °C (rectum ou oreille), 38,0 °C (bouche) ou 37,5 °C (aisselle)